

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL659

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 30

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« nouvelle collectivité ou du nouvel établissement »,

les mots :

« collectivité ou de l'établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.